

**L'AFIC, en association avec  
CroissancePlus, France Angels et l'AFG-ASFFI  
lance une étude d'opinion pour recueillir les réactions  
des entrepreneurs et des professionnels concernés par le plan Dutreil**

---

*Afin d'anticiper les réactions des publics concernés par le projet de loi sur l'initiative économique et de mesurer la pertinence des mesures annoncées en faveur de la création et de la transmission d'entreprises en France, l'AFIC – Association Française des Investisseurs en Capital – lance, en association avec CroissancePlus, France Angels et l'AFG-ASFFI – Association française de la gestion financière – une étude d'opinion auprès des publics cibles, réalisée par TNS SOFRES, à paraître le 12 décembre.*

---

*Paris, le 4 décembre 2002*

Dans la perspective du projet de loi sur l'initiative économique qui sera présenté par Renaud Dutreil au Conseil des Ministres du 18 décembre 2002, l'AFIC a pris l'initiative de mener, en partenariat avec CroissancePlus, France Angels et l'AFG-ASFFI, une étude d'opinion, afin de recueillir les réactions de tous les publics cibles : futurs entrepreneurs, accompagnateurs, dirigeants d'entreprises, business angels et professionnels du capital investissement.

Un échantillon représentatif de chaque groupe, constitué de 120 personnes au total, a été invité à réagir, courant novembre, aux 22 principales dispositions énoncées dans le Plan Dutreil, d'une part, et à suggérer éventuellement de nouvelles propositions, d'autre part.

Les résultats de cette enquête d'opinion seront présentés le 12 décembre 2002 à la presse, par Xavier Moreno, Président de l'AFIC, Christian Poyau, Président de CroissancePlus, Claude Rameau, co-Président de France Angels et Alain Leclair, Président de l'AFG-ASFFI.

---

***A propos du Plan Dutreil :***

Présenté le 7 octobre dernier à Lyon, le projet de loi sur l'initiative économique de Renaud Dutreil sera soumis le 18 décembre au Conseil des Ministres et en janvier 2003 au Parlement. Conçu pour faciliter la création, le développement et la transmission d'entreprises en France, il s'articule autour de cinq grandes orientations :

1. Simplifier et accélérer l'acte et les formalités de création d'entreprise ;
2. Permettre aux salariés une transition progressive vers le statut de créateur d'entreprise ;
3. Créer de nouvelles sources de financement par des incitations fiscales et des fonds d'investissements régionaux ;
4. Différer les charges sociales, améliorer la protection sociale et financière, et l'accompagnement des créateurs d'entreprise ;
5. Faciliter la reprise et la transmission d'entreprises par un meilleur environnement juridique et fiscal.



### *A propos de l'AFIC :*

L'AFIC qui représente tous les professionnels français du capital investissement a pour mission de contribuer au développement de ce secteur d'activité par une action dans les domaines suivants :

- **La formation des professionnels**, qui a reçu en 2002 plus de 250 participants ;
- **La mise au point et la diffusion d'un code de règles déontologiques** qui encadrent l'exercice du métier ;
- **La promotion du capital investissement auprès des investisseurs institutionnels français** qui ne consacrent à ce secteur qu'une partie encore faible de leurs ressources en comparaison de ce qui se fait dans les pays de l'Europe ou aux Etats-Unis ;
- **Le dialogue avec les pouvoirs publics**, afin d'améliorer le cadre réglementaire dans lequel s'exerce l'activité, tel la réforme en cours du régime des SCR, FCPR et FCPI ;
- **La coordination avec les partenaires essentiels** que sont les entrepreneurs, les business angels et tous les organismes concernés par la création et le développement des entreprises.

L'AFIC compte actuellement 178 membres actifs – investisseurs – et 77 membres associés – professionnels des métiers liés au capital investissement : avocats, auditeurs, conseils, ...

En 2001, le nombre de membres s'est accru de 7 % pour les membres actifs et de 30 % pour les membres associés. L'arrivée de nouvelles équipes sur le marché contribue au développement de l'activité et à l'accroissement des ressources disponibles.

### *A propos de CroissancePlus :*

Créée en 1997 à l'initiative d'un chef d'entreprise, Denis Payre, et aujourd'hui présidée par Christian Ployau, également président de Micropole-Univers, CroissancePlus contribue activement à faire évoluer les mentalités et l'environnement français dans un sens plus favorable à la création d'entreprise et à l'esprit de croissance.

CroissancePlus travaille à promouvoir des réformes de fond, notamment en matière de création et de financement des entreprises ainsi que dans le domaine social, éducatif ou lié à la formation.

Les entrepreneurs fédérés au sein de l'association mettent en œuvre des modes de développement et de management novateurs qui conjuguent création de valeur, création d'emplois et partage de la richesse de l'entreprise avec les salariés.

Plus de 150 dirigeants d'entreprise adhèrent à CroissancePlus, de l'économie traditionnelle à la nouvelle économie, de la start up issue de l'innovation à l'entreprise performante et internationale.

Force de réflexion et de propositions auprès des pouvoirs publics, CroissancePlus a élaboré un ensemble de mesures concrètes – le Livre Blanc – pour favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes. Constamment actualisé et enrichi, ce Livre Blanc est remis aux principaux responsables politiques.

CroissancePlus est membre d'un vaste mouvement d'entrepreneurs européens, GrowthPlus Europe, qui rassemble 300 dirigeants d'entreprises de croissance dans toute l'Europe.



### *A propos de France Angels :*

France Angels, **Association française pour la promotion de l'investissement par les Business Angels**, a pour vocation de multiplier fortement et rapidement le nombre de Business Angels actifs et de rendre accessibles les réseaux de Business Angels à tous les créateurs d'entreprises à fort potentiel sur l'ensemble du territoire national.

Elle est dirigée par deux co-Présidents, l'un Claude Rameau, vice-Président de l'INSEAD, business angels, Président de Fontainebleau Ventures, représente la sphère privée, l'autre, André Jaunay, à l'initiative d'Invest'Essor et de France Angels, représente la sphère publique.

### *A propos de l'AFG-ASFFI :*

**L'Association Française de la Gestion Financière (AFG-ASFFI)** représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent environ 1 450 milliards d'euros d'actifs, soit l'équivalent du PIB de la France, que ce soit dans le cadre de la gestion collective (OPCVM), y compris les fonds d'épargne salariale (FCPE) et les fonds de capital investissement (FCPR/FCPI), de la gestion sous mandat et indirectement des contrats d'assurance vie. L'industrie française de la gestion se classe au quatrième rang mondial toutes catégories confondues et au deuxième pour la gestion collective.

**Le capital investissement**, qui joue un rôle important dans le développement économique du pays, est devenu une branche très active du métier de la gestion pour compte de tiers, notamment par le succès des FCPR et des FCPI qui s'adressent à une clientèle de plus en plus large. Sur les plans déontologique et réglementaire, ces dernières années ont été marquées par d'importantes évolutions, grâce à l'action de l'ensemble de notre profession et notamment par le travail commun de l'AFG-ASFFI et de l'AFIC.

**Interlocuteur des pouvoirs publics français et européens**, l'AFG-ASFFI, présidée par Alain Leclair et dirigée par Pierre Bollon, délégué général, assure la représentation et la **défense des intérêts économiques, financiers et moraux** de ses membres, des organismes qu'ils gèrent et de leurs clients. **La promotion de la gestion française et l'information de ses adhérents** figurent au premier rang de ses missions. Sa Commission «Capital Investissement» est présidée par Madame Dominique Sénéquier.